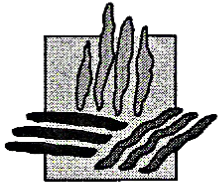




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFECTURE DU NORD



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale
des Services Vétérinaires

RECEPISSE DE DECLARATION

Article L. 914-6 – IV du Code Rural

A la date du 5 février 2002

Madame DUTERTE Suzel

Ferme du Marais

Chemin de Frasnoy

59530 FRASNOY

a effectué conformément aux dispositions de l'Article L. 914-6 IV du Code Rural, la déclaration de l'exploitation de l'établissement ci-dessous référencé :

Dénomination ou raison sociale	AU VAGABON
Adresse de l'activité	Ferme du Marais Chemin de Frasnoy 59530 FRASNOY
Activités	<input type="checkbox"/> Pension canine
Capacité maximale d'hébergement	50 Chiens sevrés

Les déclarants devront se conformer strictement à la réglementation en vigueur.

Lille, le 22 avril 2002

**Le Directeur des Services Vétérinaires
Dr. Vre Ph. FOURGEAUD**

